



Je consens à la collecte et au traitement de mes données par l'ADRS (Association Dompierroise des Retraités Sportifs).

Je sais que j'ai le droit d'accéder, de rectifier, de suspendre et de m'opposer aux informations me concernant selon la loi du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés ».

Concernant le droit à l'image: le club publie des photographies de ses activités. Si vous ne souhaitez pas être identifiable sur ces photos, veuillez nous le faire savoir. Dans ce cas, il est de votre responsabilité de vous retirer lors des prises de vue de groupe.

ATTENTION ⇒ *Consentement validé lors de la signature du bulletin d'adhésion. Si REFUS le signaler*

CONSIGNES DE SÉCURITÉ POUR TOUTES LES ACTIVITÉS À L'ADRS

Quelques règles de base pour profiter pleinement des bienfaits de ces activités :

- Le pratiquant doit être obligatoirement en possession de sa carte d'identité et de sa carte vitale et carte mutuelle santé.
- La propre sécurité du pratiquant est avant tout assurée par sa propre vigilance : limites physiques du moment, équipement adéquat (chaussures, sac à dos, accessoires de protection pluie ou soleil, boissons...).
- Le pratiquant s'engage à respecter les consignes de sécurité déterminées par l'encadrement : sens de déplacement, règles du code de la route pour la circulation des groupes, signal de traversée des routes dans les passages prévus à cet effet, écart à respecter entre les pratiquants, port des bâtons... Le pratiquant respecte les pauses pendant l'activité afin de s'hydrater.
- Les responsables d'activité sont en droit de refuser un participant dont l'état de santé ou l'équipement s'avèreraient inadaptés à la sortie, ou encore qui persisterait à ne pas respecter les règles de sécurité.
- La responsabilité de l'association commence au point de rendez-vous et se termine au même point. Un pratiquant souhaitant quitter le groupe avant le terme prévu doit en informer le responsable, en présence d'au moins un témoin. Dès lors, le pratiquant ne se trouve plus sous la responsabilité de l'association.
- Pour les activités en salle:
 - Respecter le matériel mis à disposition
 - Porter des chaussures adaptées au revêtement
 - Aider à la mise en place et au rangement du matériel
 - Respecter la propreté des lieux.